

DESCRIPTION DES VEHICULES PVI **AU-2686-01-00**
FAMILLE : NR215 TYPE ET VERSION : NR215 P (AUTOCAR) ET U (AUTOBUS)

0 GENERALITES

- 0.1 Constructeur : PVI
 Z.I. rue de Maison Rouge cidex n° 7
 77220 GREZ ARMAINVILLIERS
- 0.2 Marque : PVI
- 0.3 Genre : Chassis-nu pour T.C.P
- 0.4 Type : NR215 versions : P, U
- 0.5 Puissance administrative : 17 CV

- 3.20 Niveau sonore au point fixe
 3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) : A déterminer
 3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1800
- 3.20.3 Position de la sortie d'échappement : A l'arrière, au centre du véhicule
- 3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption : Sur plaque constructeur

1 CONSTITUTION GENERALE

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples
 à l'avant et 2 roues jumelées à l'arrière
- 1.1.1 Emplacement des roues motrices : à l'arrière
- En option, système de régulation antipatinage (ASR) pour les véhicules équipés du dispositif antibloqueur
- 1.1.2 Emplacement des roues directrices : à l'avant
- 1.2 Dimensions des pneumatiques : 295/80 R 22,5 (152/148 J)
- 1.3 Constitution du châssis ou de la coque : Longerons et traverses en toles d'acier
- 1.4 Emplacement et disposition du moteur : Longitudinal, en arrière de l'essieu AR
- 1.5 Emplacement de la cabine de conduite : En avant de l'essieu AV

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

- Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière
- 2.1 Poids total autorisé en charge : 18000
- 2.2 Poids total roulant autorisé
- 2.2.1 Sans système de freinage de remorque
- 2.2.1.1 Avec remorque sans frein : 16750
- 2.2.1.1.1 Poids max. de la remorque sans frein : 750
- 2.2.1.2 Avec remorque équipée de frein à inertie : 19500
- 2.2.1.2.1 Poids max. de la remorque avec freins : 3500
- 2.2.2 Avec système de freinage : NEANT
- 2.4 Charge maximale admissible
- 2.4.1 sur l'essieu 1 : 7100
- 2.4.2 sur l'essieu 2 : 11000
- 2.5 Voie avant : 2,050
- 2.6 Voie arrière : 1,789
- 2.7 Empattement : 6,160
- CHASSIS-NU
- 2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche (ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement dans la limite de 8%)
- 2.8.0 Total : 6800
- 2.8.1 Sur l'essieu 1 : 3300
- 2.8.2 Sur l'essieu 2 : 3500
- 2.9 Porte à faux avant : 2,520
- 2.10 Porte à faux arrière : 3,110
- 2.11 Longueur hors tout : 11,790
- 2.12 Largeur hors tout : 2,442
- LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES
- 2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche (valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé)
- 2.8.0 Total : 9940
- 2.8.1 Sur l'essieu 1 : 3760
- 2.8.2 Sur l'essieu 2 : 6180

3 MOTEUR

- 3.1 Dénomination : DCI8WJ01
- 3.1.1 Marque : R.V.I
- 3.2 Description générale
- 3.2.1 Genre : Moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin, suralimenté par turbo-compresseur entraîné par les gaz d'échappement avec échangeur de température d'air
- 3.2.2 Cycle : Diesel
- 3.2.3 Nombre de temps : 4
- 3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne
- 3.4 Dimensions
- 3.4.1 Alésage (mm) : 102
- 3.4.2 Course (mm) : 128
- 3.4.3 Cylindrée (dm³) : 6174
- 3.5 Rapport volumétrique de compression : 18,5± 0,6
- 3.6 Puissance maximale (KW CEE) : 158
- 3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 2400
- 3.8 Couple maximal (mDaN CEE) : 70
- 3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 1200
- 3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) : 2700
- 3.11 Carburant utilisé : Gazole
- 3.12 Réservoir de carburant (dm³) : 1 réservoir de 215, situé en AR
- 3.13 Mode d'alimentation du moteur : Injection mécanique directe
- 3.14 Type de filtre à air : sec
- 3.15 Allumage : par compression
- 3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 24
- 3.17 Dispositif d'antiparasitage : Non
- 3.18 Refroidissement du moteur : Circulation d'eau forcée, Radiateur et ventilateur débrayable
- 3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- 4.1 Type de boîte de vitesses : Mécanique à 6 rapports AV et 1 AR
- 4.1.1 Emplacement du levier de commande : Au blancher
- 4.2 Type d'embrayage : Monodisque à sec
- 4.2.1 Mode de commande : Transmission hydraulique assistée
- 4.3 type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : Par arbres de transmission à cardans et pont arrière
- 4.4 Démultiplication de la transmission
- 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence 295/80 R 22,5 : 3184 mm
- 4.4.2 Démultiplications et vitesses à 1000 tr/mn : Boîte ZF 6S890 (BV méca 6)

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte	Rapport du pont	Démultiplications totales	vitesses à 1000 tr/mn (en km/h)
1	8,5		43,61	4,38
2	4,86		23,88	8,00
3	2,73	5,125	13,991	13,65
4	1,78		9,12	20,94
5	1,27	(8/41)	6,51	29,35
6	1,00		5,13	37,28

En option les couples de pont 8/41 et 10/41 peuvent être proposés
 Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme quotient de la vitesse de rotation d'entrée sur la vitesse de rotation de sortie

- 4.5 Vitesse maximale théorique au régime de régulation à vide : 125,8 km/h avec couple 10/41
- 4.5.1 Vitesse maxi autorisée sur route : 90 Km/h
- 4.5.2 Vitesse maxi autorisée sur autoroute : 90 Km/h
- 4.6 Indicateur de vitesse : OUI
- 4.7 Compteur kilométrique : OUI
- 4.8 Chronotachygraphe : OUI
- 4.9 Limiteur de vitesse : OUI

5 SUSPENSION

- 5.1 Avant : Essieu rigide avec 2 coussins pneumatiques, 2 amortisseurs télescopiques et 1 barre stabilisatrice
- 5.2 Arrière : Pont rigide avec 2 tirants, 2 amortisseurs télescopiques et 2 coussins pneumatiques et 1 barre stabilisatrice

6 DIRECTION

- 6.1 Type de direction : A écrou et recirculation de billes, avec assistance hydraulique
- 6.2 Diamètre de braquage entre trottoir : 21.40 m environ

7 FREINAGE

- 7.1 Frein de service : A double circuits indépendants agissant sur les roues AV et AR (type I-I)
- 7.2 Répartiteur de freinage : Néant
- 7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : oui, de catégorie 1 (1 capteur par roue) équipé d'un dispositif ASR optionnel
- 7.3 Frein de secours : Assuré par l'indépendance des circuits du frein de service
- 7.4 Frein de stationnement : Agissant sur les roues AR
- 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues
- 7.5.1 Frein de service : Pneumatique
- 7.5.2 Frein de secours : Pneumatique
- 7.5.3 Frein de stationnement : Mécanique à ressorts
- 7.6 Assistance des freins
- 7.6.1 Frein de service : Air comprimé
- 7.6.2 Frein de secours : Air comprimé
- 7.6.3 Frein de stationnement : Non
- 7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie :
- 1 réservoir de 25 dm³ alimente le circuit AV
- 2 réservoirs (1 de 25 dm³ et de 15 dm³) alimentent le circuit AR
- 2 réservoirs de 15 dm³ alimentent les servitudes
- 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances :
- a) Voyant lumineux de couleur rouge au tableau de bord pour le frein de service
- b) Voyant lumineux de couleur rouge au tableau de bord pour le dispositif ABR
- c) Voyant lumineux de couleur orange au tableau de bord pour le dispositif ASR
- 7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme :
- a) Chute de pression dans un des circuits air comprimé
- b) Défaillance du dispositif ABR
- c) Défaillance du dispositif ASR
- 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme :
- a) Abaissement volontaire de la pression d'air comprimé
- b) Lors de la mise en route

7.8 Type de freins

- 7.8.1 Frein de service
 7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : Disques ventilés
 7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : Tambours
 7.8.2 Frein de secours : Disques AV ou Tambours AR
 7.8.3 Frein de stationnement : Tambours AR

7.9 Dispositif ralentisseur :

- 7.9.1 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : Oui, de série sur échappement et électrique sur transmission (Telma)
 7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévus au nota Chap.2 : Néant

8 CARROSSERIE

- 8.1 Description sommaire de la carrosserie : Chassis-nu
 8.2.2 Protection contre l'incendie : Faisceau électrique du chassis conforme

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Sans objet

10 DIVERS

- 10.1 Accessoires : Sans objet sauf
 10.1.4 Avertisseur sonore : OUI, 1
 10.2 Marques d'identité
 10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : Fixée provisoirement sur le châssis
 10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sur le longeron arrière droit, dans le compartiment moteur
 10.2.3 Structure du numéro d'identification : 17 caractères
 1^{er} au 3^{ème} : code constructeur : PVI = VJY
 4^{ème} : gamme de poids : PTC 16 = N
 5^{ème} : emplacement du moteur : Arrière = R
 6^{ème} au 8^{ème} : puissance moteur en CV : 158 kW = 215
 9^{ème} : usage (autobus) : Urbain = U
 (autocar) : Périurbain = P
 10^{ème} au 12^{ème} : numérotation interne = de 001 à 999
 13^{ème} au 17^{ème} : n° d'ordre de fabrication = de 00001 à 99999
 10.2.4 Le numéro d'identification commence à : VJYNR215****03000 pour tous les types/versions NR215
 10.2.5 Identification du moteur : Type et numéro inscrits sur le carter moteur, à proximité de la pompe à injection

11 VISITES TECHNIQUES

- 11.1 Sans objet
 11.2 Pression déclarée par le constructeur : 8,8 bars
 11.3 Pression de disjonction : 8,8 bars
 11.4 Sans objet
 11.5 Longueur des bras de levier : AV : 72 mm AR : 160 mm
 11.6 Course maximale des actionneurs de freins : AV : 70 mm AR : 55 mm
 11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation

Couleurs	Affectation
orange	Circuit avant
bleu	Circuit arrière
Marron	Circuit servitudes
Vert	Frein de parc

- 11.8 Observation : Néant

PROCES VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur que le véhicule présenté comme prototype des véhicules genre T.C.P. de marque PVI Type NR215 Versions P,U, livré en châssis-nu ; satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.
 Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application pour la catégorie du type de véhicule carrossé.

NOTA : Véhicule conforme aux limites du niveau A de la directive 1999/96CE

Monthéry, le 19 octobre 2001

Yu et approuvé :
 Enregistré sous le n° AU 2686.01.00
 Fait à Paris, le 19-10-2001
 Pr. Le Directeur Régional de l'Industrie,
 de la Recherche et de l'Environnement
 d'Ile de France
 Pr. Le Chef de la Division Automobiles,
 Métrologie et Appareils à Pression
 Le Chef du Centre National de Réception
 des Véhicules

L'Ingénieur de l'Industrie
et des Mines

P. DEVIGNE

D. LE POAC

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés PVI, Z.I Rue de Maison Rouge, Cidex n°7 - 77220 GRETZ ARMAINVILLIERS, constructeur, certifions :

- a) que le véhicule livré en châssis-nu (voir Nota 3) :
- | | |
|--|-----------------------------------|
| 1) Genre : | TCP |
| 2) Marque : | PVI |
| 3) Type / version : | NR215 P/U* |
| 4) Numéro d'identification (**): | V J Y N R 2 1 5 P 1 4 5 0 3 1 8 3 |
| 5) Source d'énergie : | GO |
| 6) Puissance administrative : | 17 CV |
| 7) Nombre de place assise : | Néant |
| 8) Poids total autorisé en charge : | 16,000t |
| 9) Poids total roulant autorisé : | 19,500t |
| 10) Niveau sonore de référence : | A déterminer |
| 11) Régime de rotation du moteur lui correspondant : | 1800 tr/min. |
- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.
 b) que le véhicule sort de nos usines (magasins), le 25.09.02 pour être livré à : (nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut, du concessionnaire)

FAST CONCEPT CAR
 ZI LA RIBOTIERE

85170 LE POIRE SUR VIE

Fait à GRETZ ARMAINVILLIERS, le : 30.09.2002

pvi

SAS au Capital de 4.450.000 €
 ZI Rue de Maison Rouge
 77220 GRETZ ARMAINVILLIERS
 RCS 434 341 285 RCS MELUN
 Tél. 01 64 42 14 00 - Fax 01 64 07 19 04

NOTA 3 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule livré en châssis-nu désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat, le procès verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954 modifié relatif à la réception des véhicules ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous soussignés, PVI, Z.I. rue de Maison Rouge cidex n° 7, 77220 GRETZ ARMAINVILLIERS, constructeur, certifions :
 que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

- D'un système antipatinage : OUI NON *

(*) rayer les mentions inutiles (**) A compléter

"EMISSIONS DE GAZ POLLUANTS CONFORMES AUX
 PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES AU
 1^{ER} AVRIL 2002
 (DIRECTIVE 2001/27/C.E. NIVEAU A)".

5612 NOTICE DESCRIPTIVE DE RECEPTION COMPLEMENTAIRE POUR AUTOCARS CARROSSES ET AMENAGES PAR CARRIER CARROSSERIE DE MARQUE P.V.I. - CARRIER TYPE NR 215 P

Description du véhicule :
 Famille :SCOLER 2

0. GENERALITES

- 0.1. Constructeur du châssis : P.V.I.
 21 Rue de Maison Rouge CIDEX N° 7
 77220 GREZT ARMAINVILLIERS
- Carrossier transformateur : CARRIER CARROSSERIE
 181 rue d'Argentan - BP 158 - 61005 ALENCON CEDEX
- 0.2. Marque : P.V.I. - CARRIER
 0.3. Genre : TCP
 0.4. Type et versions : NR215 Version P
 0.4.1 Type carrosserie : SCOLER 2 VERSION 3

1. CONSTITUTION GENERALE: Sans changement

2. POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

Points ajoutés :

VEHICULES CARROSSES

- 2.7. Empattement : Sans changement
- 2.8. Poids à vide du véhicule en ordre de marche.
 (Ces poids peuvent varier dans la limite de ± 2%)
- | | Mini | Maxi |
|---|----------|----------|
| 2.8.0. TOTAL | 10309 kg | 11352 kg |
| 2.8.1. Sur essieu 1 | 3800 kg | 4255 kg |
| 2.8.2. Sur essieu 2 | 6509 kg | 7097 kg |
| 2.9. Porte-à-faux AV. | 2,675 m | |
| 2.10. Porte-à-faux AR. | | |
| 2.10.1. Sans ferrures ni accessoires | 3,160 m | |
| 2.10.2. Maxi avec ferrures et accessoires | 3,160 m | |
| 2.11. Longueur hors-tout | 11,995 m | |
| 2.12. Largeur hors-tout | 2,500 m | |

3. MOTEUR

Points modifiés :

- 3.1. Dénomination : Sans changement
- 3.2. Niveau sonore au point fixe
- 3.20.1. Valeur du niveau sonore (dBA) :
 - sortie horizontale : 89
- 3.20.2. Régime de rotation correspondant (tr/mn) : 1800
- 3.20.3. Position de la sortie de l'échappement : horizontale AR. G.

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT : Sans changement

5. SUSPENSION : Sans changement

6. DIRECTION : Sans changement

7. FREINAGE : Sans changement

8. CARROSSERIE

- 8.1. Description sommaire de la carrosserie
- 8.1.1 Nature : Autocar (CAR)
- 8.1.2. Aménagements particuliers :
- 8.1.2.1. Coffre droit dans l'empattement
- 8.1.2.2. En option, coffre traversant dans l'empattement
- 8.1.2.3. Autres aménagements particuliers en option :
 Porte-bagages intérieur
 Porte-bagages avec climatisation
 Climatisation avec distribution directe
 Système de vidéo de marche AR
 Billeterie
 Girouettes
 2^{ème} trappe d'évacuation des passagers vers l'arrière
- 8.2. Matériaux constituant la carrosserie :
- 8.2.1. Nature : Structure en profilés tubulaires, habillée de tôle d'aluminium avec faces avant et arrière en stratifié polyester.
- 8.2.2. Protection contre l'incendie :
 Détecteur de température dans le coffre moteur et coffre chauffage avec voyant au tableau de bord
- 8.2.2.1. Plancher : Contreplaqué sur ossature métallique revêtu de tapis ou moquette
- 8.2.2.2. Parois, pavillon : Doublage par revêtement stratifié et thermo-formé
- 8.2.2.3. Sièges, banquettes : Ossature métallique avec assise et dossier en mousse recouvert de clouture de polyuréthane ou film similaire de synthèse calendré ou tissu coton polyuréthane tissu laine
- 8.2.3. Trappes d'évacuation des fumées :
 Assise de la trappe d'évacuation des passagers située vers l'avant de la porte centrale du pavillon
- 8.3. Nombre maximal de places :

VERSION A : CAR AVEC COFFRE DROIT SANS ROUE DE SECOURS SANS PORTE-BAGAGES

SIEGES VOGEL TOP 2020						POIDS A VIDE		
NOMBRE DE PLACES (Article 49)			NOMBRE DE PLACES (Article 52-2)			En ordre de marche (kg) correspondant		
Assise maximum y compris le conducteur	Debout	Total	Assise maximum y compris le conducteur	Debout	Total	Essieu 1	Essieu 2	Total
60	12	72	89	0	89	3880	6640	10520

VERSION B : CAR AVEC COFFRE DROIT AVEC ROUE DE SECOURS SANS PORTE-BAGAGES

SIEGES VOGEL TOP 2020						POIDS A VIDE		
NOMBRE DE PLACES (Article 49)			NOMBRE DE PLACES (Article 52-2)			En ordre de marche (kg) correspondant		
Assise maximum y compris le conducteur	Debout	Total	Assise maximum y compris le conducteur	Debout	Total	Essieu 1	Essieu 2	Total
60	12	72	89	0	89	4000	6610	10620

VERSION C : CAR AVEC COFFRE DROIT AVEC ROUE DE SECOURS ET PORTE-BAGAGES

SIEGES VOGEL TOP 2020						POIDS A VIDE		
NOMBRE DE PLACES (Article 49)			NOMBRE DE PLACES (Article 52-2)			En ordre de marche (kg) correspondant		
Assise maximum y compris le conducteur	Debout	Total	Assise maximum y compris le conducteur	Debout	Total	Essieu 1	Essieu 2	Total
60	12	72	89	0	89	4050	6630	10680

VERSION D : CAR AVEC SOUTE TRAVERSANTE SANS ROUE DE SECOURS SANS PORTE-BAGAGES

SIEGES VOGEL TOP 2020						POIDS A VIDE		
NOMBRE DE PLACES (Article 49)			NOMBRE DE PLACES (Article 52-2)			En ordre de marche (kg) correspondant		
Assise maximum y compris le conducteur	Debout	Total	Assise maximum y compris le conducteur	Debout	Total	Essieu 1	Essieu 2	Total
60		71	89	0	89	3920	6680	10600

VERSION E : CAR AVEC SOUTE TRAVERSANTE SANS ROUE DE SECOURS AVEC PORTE-BAGAGES

SIEGES VOGEL TOP 2020						POIDS A VIDE		
NOMBRE DE PLACES (Article 49)			NOMBRE DE PLACES (Article 52-2)			En ordre de marche (kg) correspondant		
Assise maximum y compris le conducteur	Debout	Total	Assise maximum y compris le conducteur	Debout	Total	Essieu 1	Essieu 2	Total
60	10	70	89	0	89	3960	6720	10680

VERSION F : CAR AVEC SOUTE TRAVERSANTE AVEC ROUE DE SECOURS ET PORTE-BAGAGES

SIEGES VOGEL TOP 2020						POIDS A VIDE		
NOMBRE DE PLACES (Article 49)			NOMBRE DE PLACES (Article 52-2)			En ordre de marche (kg) correspondant		
Assise maximum y compris le conducteur	Debout	Total	Assise maximum y compris le conducteur	Debout	Total	Essieu 1	Essieu 2	Total
60	9	69	89	0	89	4090	6690	10780

VERSION G : CAR AVEC SOUTE TRAVERSANTE AVEC ROUE DE SECOURS AVEC CLIMATISATION

SIEGES VOGEL TOP 2020						POIDS A VIDE		
NOMBRE DE PLACES (Article 49)			NOMBRE DE PLACES (Article 52-2)			En ordre de marche (kg) correspondant		
Assise maximum y compris le conducteur	Debout	Total	Assise maximum y compris le conducteur	Debout	Total	Essieu 1	Essieu 2	Total
60	0	60	89	0	89	4170	6960	11130

- 8.4. Sièges
 8.4.1. Nombre total :

Nombre de sièges ou banquettes		
1 place	2 places	5 places
1	27	1

Les sièges sont munis d'accoudoir côté couloir.

- 8.5. Portes
- 8.5.1. Nombre, disposition et fonctions :
 - Porte de service (N) : porte latérale avant droite
 - Porte de secours (S) : porte latérale centrale droite
- 8.5.2. Fermeture : Verrouillage à clé
 - Toutes les portes condamnées de l'extérieur peuvent s'ouvrir de l'intérieur.
 - Porte arrière commandée à distance, verrouillage et de déverrouillage possible à proximité de ladite porte par une commande clairement désignée avec signallement instantané au conducteur par un témoin lumineux placé sur le tableau de bord.
 Conforme à l'article 51 de l'arrêté du 2 juillet 1982, modifié (présence d'un accompagnateur non obligatoire pour le transport d'enfants).

8.5.3. Types de portes et commandes :

Types de portes		Nature de la commande	
N	S	N	S
Louvoyante 1 battant	Louvoyante 1 battant	Electro-pneumatique	Electro-pneumatique

- Les portes louvoyantes sont équipées d'une commande électropneumatique avec commande de secours intérieure et extérieure.

8.6. Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :

8.6.1. Nombre et emplacement :

Vitres fixes sur les faces latérales				Lunette AR fixe	Trappe de pavillon
Côté gauche		Côté droit			
TOTAL	Dont issue de secours	Total	Dont issue de secours	Issue de secours	Issue de secours
9	4	7	4	1	1 ou 2

8.6.2. Mode d'ouverture : Marteaux-pics liés au véhicule placés à proximité immédiate des fenêtres de secours.

8.7. Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1. Pare-brise : Verre feuilleté

8.7.2. Vitres latérales : Verre trempé

: En option toutes baies basculantes en partie supérieure ou baies coulissantes horizontalement avec partie fixe inférieure

8.7.3. Lunette arrière : Verre trempé

8.8. Equipement des places assises en ceintures de sécurité

8.8.1. Siège conducteur : Ceinture 3 points

8.8.2. Places passagers : Ceinture 2 points (Bourrelet mousse sur protections puits d'escalier et protection chauffeur)

8.8.3. Equipement places debout : Poignées de circulation côté couloir sur chaque siège double

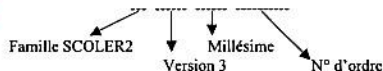
9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Points ajoutés :

- 9.1. Feux de route : 2
- 9.2. Feux de croisement : 2 groupés avec feux de route
- 9.3. Feux de position
- 9.3.1. Feux de position avant : 2 incorporés dans feux de route
- 9.3.2. Feux de position latéraux : 5 sur chaque face incorporant les dispositifs réfléchissants
- 9.4. Feux de position arrière : 2
- 9.5. Feux indicateurs de changement de direction :
- 9.5.1. Avant : 2 indépendants
- 9.5.2. Arrière : 2 incorporés dans feux arrière
- 9.5.3. Latéraux : 2 indépendants
- 9.6. Feux stop : 2 incorporés dans feux arrière
- 9.7. Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 indépendants
- 9.8. Dispositifs réfléchissants :
- 9.8.1. Arrière : 2 incorporés dans feux arrière
- 9.8.2. Latéraux : 5 (sur chaque face)
- 9.8.3. Avant : 0
- 9.8.4. Latéraux : 2 bandes rétro réfléchissantes en option
- 9.9. Feux de détresse : Par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction
- 9.10. Feux de marche arrière : 2 indépendants
- 9.11. Feux de brouillard :
- 9.11.1. Arrière : 2 incorporés dans feux arrière
- 9.11.2. Avant : 2 indépendants (option)
- 9.12. Feux d'encroisement :
- 9.12.1. Avant : 2 indépendants
- 9.12.2. Arrière : 2 indépendants
- 9.14. Feux spéciaux : Feux clignotants sur face arrière commandés par l'ouverture de la porte avant

10 - DIVERS

- 10.1. Accessoires
- 10.1.1. Essuie-glace : 2 à 2 vitesses
- 10.1.2. Lave-glace : 2 à 4 jets
- 10.1.3. Rétroviseurs : 2 extérieurs
- 10.1.4. Avertisseur sonore : 1
- 10.1.4.1. En option avertisseur sonore de marche arrière avec interrupteur au tableau de bord
- 10.1.5. Dispositif antivol : Oui, par blocage de la colonne de direction
- 10.1.6. Equipements particuliers :
- 10.1.6.1. Eclairage électrique intérieur pour espace passagers et accès aux portes et marches
- 10.1.6.2. Inscriptions et affichages
- 10.1.6.3. Coupe-circuit électrique à proximité du poste de conduite
- 10.1.6.4. Extincteur homologué d'une capacité d'extinction minimale de foyers 21 A et 144 B
- 10.1.6.5. Boîte de premiers secours et lampe autonome
- 10.1.6.6. Disques de limitation de vitesse
- 10.2. Marques d'identité
- 10.2.1. Emplacement de la plaque du constructeur : Marchepied avant droit
- 10.2.2. Emplacement de la frappe à roue du numéro d'identification : Sans changement
- 10.2.3. Structure du numéro d'identification : Sans changement
- 10.2.4. Le numéro d'identification commence à : **V J Y N R 2 1 5 P 1 4 0 0 3 0 0 1**
- 10.2.5. Identification du moteur : Sans changement
- 10.2.6. Emplacement de la plaque carrossier : marchepied avant droit
- Structure du numéro de carrosserie : **S 3 0 0 2 X X X**



11. VISITE TECHNIQUE

11.1 à 11.10. Sans changement

PROCES-VERBAL DE RECEPTION COMPLEMENTAIRE PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées le 25 février 2002 la demande de la SA CARRIER CARROSSERIE que le véhicule numéro VJYNR215P14003011, présenté comme prototype de véhicules TCP de marque P.V.I., type NR215P, livré aménagé, satisfait aux dispositions des articles R 311.1 à R 318.5, R 321.20 et R 413.3 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application pour la catégorie du type du véhicule concerné.

La numérotation dans la série du type commence à VJYNR215P14003011

Le véhicule satisfait notamment aux prescriptions de l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié relatif aux véhicules de transport en commun de personnes.

NOTA : Le présent procès-verbal suivi de son certificat de conformité est valable pour l'obtention de la carte grise que s'il est accompagné du procès-verbal de réception et du certificat de conformité délivrés pour le véhicule avant transformation

Fait à Alençon, le 1er mars 2002
Le technicien de l'industrie et des mines,

[Signature]

Daniel PHILIPPS

VU, approuvé et enregistré sous le n° A.U. B.N. 004.02
Fait à HEROUVILLE ST CLAIR, le
Pour le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Basse-Normandie et par délégation,
Le chef de la division opérations techniques,

[Signature]
Jean GORDIER

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, CARRIER CARROSSERIE, carrossier-constructeur, 181, rue d'Argentan - BP 158 61005 ALENÇON CEDEX, certifions :

Que le véhicule :

- 1 - Genre : TCP
- 2 - Marque : P.V.I. - CARRIER
- 3 - Type : NR 215P version
- 4 - N° d'ordre dans la série du type (1) : **VJYNR215P.14003183**
- 5 - Carrosserie : CAR
- 6 - Source d'énergie : GO
- 7 - Puissance administrative : 17 CV
- 8 - Nombre de places assises (Y compris le conducteur) : 60
- 9 - Dimensions : Largeur : 2,50 m ; Longueur : 11,995 m ; Surface : 30 m²
- 10 - Poids total autorisé en charge : 16 tonnes
- 11 - Poids à vide en ordre de marche du véhicule (1) : 10,680 tonnes
- 12 - Poids total roulant autorisé : 19,500 tonnes
- 13 - Charge utile du véhicule : -
- 14 - Niveau sonore de référence : 89 dB A
- 15 - Régime de rotation du moteur lui correspondant : 1800 tr/mn

Est entièrement conforme au type et la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire. (Voir nota).

b - Que le véhicule sort de nos usines le **25 Septembre 2002**

Pour être livré à **FAST CONCEPT CAR**

FAIT à ALENÇON, le **25 Septembre 2002**

Le Carrossier,

CARRIER CARROSSERIE
S.A. au capital de 1 000 000 €
Siège social : 59, avenue Victor-Hugo - 75116 PARIS
315 302 331 RCS PARIS - SIRET 315 302 331 00048
Usine : 181, Rue d'Argentan - B.P. 158
61005 ALENÇON CEDEX
Tél. 02 33 80 40 00 - Fax 02 33 29 00 42

Equipements particuliers :

- Places debout (2) : Oui Non
- Nombre (1) : **10**
- Avertisseur sonore de marche arrière (2) : Oui Non

(1) A compléter
(2) Rayer les mentions inutiles

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type.

RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du Code de la Route ou toute modification de véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture,
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.